

RÈGLEMENT CONCOURS ÉTUDIANT.ES

Organisé depuis 31 ans par l'École Estienne et depuis 12 ans en partenariat avec la BnF, le Trophée Presse Citron /BnF, catégorie étudiante, est ouvert à tous les étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur francophone. Le Trophée et le Coup de cœur sont décernés par un jury composé de dessinateurs professionnels. Les prix seront remis aux lauréats le jeudi 28 mars 2024.

ARTICLE 1 (SÉLECTION)

Le 31° Trophée Presse Citron /BnF, catégorie étudiante, est ouvert à toute personne physique étudiante, inscrite pour l'année 2023-2024 dans une formation d'enseignement supérieur francophone (Arts plastiques, Design, Arts appliqués, Arts numériques ou toute autre filière).

ARTICLE 2 (OBJET)

Les dessins de presse présentés devront relater un fait survenu entre avril 2023 et mars 2024.

ARTICLE 3 (ENVOIS)

Les dessins doivent parvenir à l'École Estienne au plus tard le 15 mars 2024. Voici les possibilités d'envoi :

- •par mail: à concourspressecitron@gmail.com
- •par formulaire sur le site web : www.pressecitron. org > onglet "Participer au concours" > "Concours Étudiant" > Remplir le formulaire en respectant les modalités de format et de contact.
- par voie postale : cachet de la poste faisant foi,
 à l'adresse suivante : École Estienne Trophée Presse Citron
 /BnF Catégorie étudiante 18 bd Auguste-Blanqui 75013 Paris
 en main propre : École Estienne, salle B23, pendant
 les heures ouvrables (10h/18h).

ARTICLE 4 (FORMAT)

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :
Par voie numérique : format A5, PDF, 300dpi, une image par fichier, nommé «nom-prénom-numéro du dessin».

Par la poste ou en main propre : format A5, pas de carton plume. Impératif au dos : nom, prénom, établissement scolaire, classe, adresse mail, numéro de téléphone, numéro du dessin (si il y en a plusieurs).

ARTICLE 5 (SÉLECTION)

Les deux lauréats étudiants seront désignés par un jury de professionnels. Les résultats seront proclamés lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron /BnF. Ils seront annoncés sur le site **www.pressecitron.org** ainsi que sur le compte Instagram Trophée Presse Citron /BnF.

ARTICLE 6 (TROPHÉES)

Les deux lauréats étudiants recevront chacun un trophée, un chèque de 800€ attribué par la BnF, ainsi que de nombreux cadeaux offerts par nos partenaires.

ARTICLE 7 (DROITS)

Le candidat autorise, le cas échéant, la BnF et l'École Estienne à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Trophée Presse Citron /BnF et de sa communication au public.

ARTICLE 8 (GARANTIES)

Le candidat garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit l'École Estienne et la BnF contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 8 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte.